



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

École Académique  
de la Formation Continue

Affaire suivie par : Isabelle Pouget  
Tél : 05 36 25 83 76  
Mél : isabelle.pouget@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 9 juin 2023

La Directrice de l'École Académique  
de la Formation Continue

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs/trices  
d'académie - directeurs/trices académiques des  
services de l'Éducation Nationale,

Mesdames et messieurs les chef(fe)s d'établissement

**Objet :** modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive - année scolaire  
2023-2024

**Références :** Bulletin officiel n°23 du 8 juin 2023 - circulaire du 1<sup>er</sup> juin 2023

Des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive, construits autour d'une grande thématique de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national, à l'attention des personnels des premier et second degrés.

Pour l'année 2023-2024, trois grands axes ont été retenus :

- prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève.
- travailler en équipe et avec les partenaires
- se former dans un contexte professionnel spécifique

**La liste de l'ensemble des modules de formation d'initiative nationale répartis par thèmes est consultable dans le bulletin officiel n°23 du 8 juin 2023 à l'adresse suivante :**

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo23/MENE2314409C>

Pour candidater sur l'ensemble des formations d'initiative nationale proposées, les personnels intéressés **doivent compléter le formulaire accessible via le lien indiqué à la fin de ce paragraphe.**

**Attention :** pour compléter le formulaire, les personnels devront se munir au préalable de leur adresse mail professionnelle académique, de leur corps, de leur grade, du code UAI ou RNE de leur établissement d'affectation (7 chiffres + 1 lettre), du nom, du code postal, de la commune de cet établissement, de leur ancienneté générale de service au 1<sup>er</sup> septembre 2023 en années/mois/jours (indiquée dans I-Prof), du code et du libellé complet de chaque stage demandé.

Trois vœux maximum de formation sont possibles.

Veiller à respecter le public ciblé pour chaque stage.

Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

La date limite d'enregistrement des candidatures est fixée au **20 juin 2023 inclus.**

<https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/GZoSLI2U0G/k/bG49PX6>

Les candidatures seront ensuite examinées pour validation :

- par les directions des services départementaux de l'éducation nationale pour les personnels enseignant dans le premier degré. Les frais de mission sont imputés sur le BOP 140 géré par les directions des services départementaux de l'éducation nationale.
- par la directrice de l'École Académique de la Formation Continue pour les personnels enseignant dans le second degré. Les personnels du premier degré enseignant dans le second degré (ULIS ; SEGPA....) relèvent de cette procédure.

La validation de l'ensemble des candidatures appartient en dernier ressort au Ministère.

#### **Calendrier MIN Ecole Inclusive 2023-2024**

Candidature	Du 12 juin au <b>20 juin 2023 inclus</b>
Validation des candidatures au niveau départemental (1 <sup>er</sup> degré) et académique (2 <sup>nd</sup> degré)	Du 21 juin au 28 juin 2023
Validation des candidatures au niveau national	<b>Fin septembre 2023</b>
Mise en oeuvre des MIN	Octobre 2023 - juin 2024

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion possible de ces informations auprès des personnels concernés.

**La Directrice de l'École Académique  
de la Formation Continue**



**Marie SAINT-MICHEL**